

## ÉGYPTE

La République arabe d'Égypte représente un marché potentiel à long terme pour d'importantes quantités d'espèces de poissons sous-exploitées. Le maquereau et le hareng semblent offrir le meilleur potentiel de vente, bien qu'il pourrait exister des débouchés intéressants pour d'autres espèces de remplacement comme le vivaneau et le mulot. Il existe une certaine demande pour les produits à haute valeur ajoutée comme le saumon, mais il est difficile d'avoir un accès direct à ce marché. Les grandes foires alimentaires européennes telles que le SIAL et ANUGA sont un excellent moyen d'établir des contacts avec les acheteurs du marché égyptien.

La consommation égyptienne de poissons est de 360 000 t par année, dont 150 000 t sont importés congelés. L'Égypte n'importe ni poissons frais, ni coquillages. C'est un marché où l'on consomme principalement du hareng et du saurel, qui représentent environ 80 p. 100 des importations. Le produit est congelé entier et vendu aux détaillants par la Société égyptienne de commercialisation des produits de la pêche. Les importations de poisson congelé sont déterminées dans le budget de l'État, qui prévoit 40 000 tonnes chaque année. De ce total, 25 000 tonnes sont importées d'URSS dans le cadre d'une entente bilatérale, et le reste, soit 15 000 tonnes, fait l'objet d'un appel d'offres. La plupart des marchés octroyés par le ministère égyptien de l'approvisionnement sont de l'ordre de 2 000 à 3 000 tonnes. Ce ministère a le pouvoir de décision en ce qui concerne l'approvisionnement du marché local en produits de base, ce qui explique les prix peu élevés établis pour les denrées alimentaires. Toutefois, ce facteur contribue à rendre le marché du poisson relativement accessible, étant donné qu'il s'agit d'une denrée essentielle et que les devises étrangères doivent être réservées aux importations.

En raison des compressions budgétaires et des contraintes en matière de change, les importations du secteur public ont chuté considérablement et le gouvernement favorise maintenant une plus grande participation de la part des entreprises privées. Les importateurs privés accueillent plus favorablement les offres des fournisseurs canadiens soumise en dollars américains la tonne, CAF. Ils convertissent ensuite en livres égyptiennes et soumettent leur propre prix aux grossistes du gouvernement. Si ces offres sont acceptées par le gouvernement, les importateurs locaux rédigeront une lettre de crédit irrévocable en dollars américains. Le paiement ne sera effectué que lorsque la marchandise aura fait l'objet d'une vérification par les autorités égyptiennes des douanes et de l'hygiène. Afin de prévenir tout risque de refus, les fournisseurs doivent souscrire une assurance appropriée. L'ambassade du Canada fera parvenir à tous les exportateurs désireux d'exploiter ce marché tous les détails sur les spécifications de nature générale et technique, ainsi que sur les exigences phytosanitaires prescrites par la loi égyptienne.

Les entreprises canadiennes doivent être disposées à fournir de grandes quantités de produits de la pêche à bas prix. Bien qu'il n'existe pas de discrimination officielle à l'égard des négociants privés, il se peut que l'on accorde un traitement préférentiel aux organismes commerciaux de l'État lorsque les devises étrangères sont rares, ce qui explique pourquoi la majorité des importations sont effectuées par la Société égyptienne de commercialisation des produits de la pêche.